

Vade-Mecum concernant les Stages de Master en Psychologie Clinique

- Deux stages de 300 heures (maximum 400h.) sont à effectuer. L'un en Bloc 1 du Master, le second en Bloc 2.
L'objectif de ces stages est de vous permettre d'appréhender la position du/de la psychologue clinicien.ne dans le cadre d'une pratique clinique en institution.
C'est une expérience de mise en lien entre pratique professionnelle, repères théoriques et vécu personnel.
Vous serez accompagné.e dans votre élaboration par des supervisions hebdomadaires tant sur le lieu de stage qu'à l'Université (Travaux Pratiques de Formation Professionnelle - TFPF).
- Le stage est en effet encadré par l'Université. Il s'inscrit dans un système triangulaire : étudiant.e – lieu de stage – Faculté. Une convention de stage lie chaque partie et l'engage.
Pour cette raison, le stage doit se dérouler parallèlement aux TFPF, c'est-à-dire de début février à mi-mai en Bloc 1 et de mi-septembre à fin décembre en Bloc 2.
Selon les besoins de l'institution choisie, vous pouvez prolonger le 1^{er} stage jusqu'en juin et le second jusqu'en janvier, mais vous devrez néanmoins rendre votre rapport final qui clôture l'expérience de stage et le séminaire de supervision aux dates prévues (+/- fin mai et +/- début janvier).
Le stage ne pourra en aucun cas démarrer ou se prolonger durant les mois de juillet et août en raison de l'absence d'encadrement universitaire.
- L'expérience de stage est envisagée comme un processus qui se déploie dans le temps, chaque étape ayant son importance. C'est pourquoi il est essentiel que le stage se déroule sur une période d'au moins quatorze semaines.
- Il existe une liste qui reprend les institutions collaborant habituellement avec l'Université. Cette liste est disponible sur la plateforme Clinistage accessible via l'intranet de la Faculté. Tous les stages qui sont repris sur cette liste sont donc d'emblée validés.

Vous pouvez toutefois choisir un autre lieu de stage. Il devra, dans ce cas, répondre à cinq critères :

- 1°) Offrir une expérience clinique, c'est-à-dire vous permettre d'être en contact avec la souffrance psychique de la personne.
- 2°) Se dérouler dans une institution reconnue dans le réseau médico-psycho-social.
- 3°) Le/la responsable du stage doit être un·e psychologue clinicien·ne universitaire.
- 4°) Il/elle doit pouvoir assurer une supervision hebdomadaire de l'étudiant·e.
- 5°) L'équipe doit être pluridisciplinaire et organiser des réunions d'échanges cliniques auxquelles l'étudiant·e pourra participer.

Lorsque vous vous êtes assuré·e que le lieu de stage choisi répond aux critères, vous devez **impérativement** le faire valider en complétant le formulaire de demande de validation de lieu de stage, disponible sur l'intranet de la Faculté.

- **Chaque étudiant·e. doit encoder son stage sur la plateforme Clinistage, ceci indépendamment de la convention et/ou d'une éventuelle demande de validation de stage.**
- **Les conventions de stages sont exclusivement sous format électronique, à compléter en ligne via l'application disponible sur l'intranet de la Faculté, dans l'onglet « stages ».**

Liens vers l'intranet de la Faculté et de la plateforme Clinistage :

<https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php>

STAGES DE RECHERCHE

- Un stage de recherche peut être effectué soit en Bloc 1, soit en Bloc 2. Mais vous ne pouvez pas réaliser vos deux stages en laboratoire, l'un des deux doit obligatoirement se faire en institution.

STAGES A L'ETRANGER

- Est considéré comme stage à l'étranger, tout stage hors Belgique pour lequel l'étudiant·e n'a pas la possibilité de participer physiquement à une supervision clinique dispensée chaque semaine au sein de l'ULB.

Par exemple, un stage effectué en France ou au Luxembourg mais pour lequel l'étudiant·e a la possibilité de se déplacer en Faculté est assimilé à un stage clinique ordinaire. Dans le cas contraire, ce sont des stages à l'étranger.

- L'étudiant·e doit s'organiser pour accomplir l'ensemble des enseignements de son Master. Le cas échéant, il/elle doit prendre contact avec les titulaires pour d'éventuels aménagements de la participation à l'unité d'enseignement et/ou de l'évaluation.

1. Si le lieu de stage est déjà validé

Et que l'étudiant·e a pris toutes les dispositions relatives à l'organisation de son programme de cours :

- Il/Elle peut se mettre en contact avec la personne de référence de l'institution sur place. Si celle-ci ouvre la possibilité de l'accueillir, l'étudiant·e doit transmettre un dossier complet aux assistant·e·s des TFPF en charge des stages à l'étranger pour validation du stage à l'adresse mail : clinistage@ulb.be

2. Si le lieu de stage est proposé pour la première fois :

- L'étudiant·e doit, avant tout, vérifier que le stage remplit bien les cinq critères déterminés plus haut (voir § 4).
- Une fois toutes les informations prises, un dossier complet de demande de validation du lieu de stage devra être introduit auprès des assistant·e·s des TFPF en charge des stages à l'étranger via clinistage@ulb.be

Contacts :

- Une adresse unique pour les stages en Psychologie clinique et psychopathologie :
clinistage@ulb.be